



CONGE DE FIN D'ACTIVITE PREMIERE VICTOIRE DES SALARIES DU TRANSPORT ROUTIER

Depuis plusieurs semaines, les organisations syndicales représentatives CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE CGC portent ensemble un cahier revendicatif visant à maintenir le départ en Congé de Fin d'Activité des conducteurs routiers, du déménagement et des convoyeurs de fonds à 57 ans, ainsi qu'une revalorisation des salaires de + 5 %.

Loin des gesticulations de certaines organisations patronales qui ont tenté de détourner l'attention des salariés avec l'écotaxe, la CGT, avec les autres organisations syndicales, a remis au goût du jour les revendications sociales légitimes d'une profession qui subit de plein fouet l'offensive patronale.

En effet, les organisations patronales avaient décidé de s'attaquer frontalement à la dernière grande avancée sociale acquise lors de la lutte de 1996.

Jusqu'à ce jour, le patronat refusait d'augmenter les cotisations du Congé de Fin d'Activité permettant ainsi sa pérennité. Face à la mobilisation à Paris et en province, il vient de céder à la pression des salariés en acceptant la revendication intersyndicale ouvrant ainsi la voie au maintien du départ à 57 ans pour ces professions.

Le combat n'est pas pour autant terminé. Une négociation paritaire aura lieu jeudi 5 décembre afin d'examiner certaines dispositions de l'accord pour trouver les quelques ressources manquantes pour pérenniser définitivement le régime.

Sur la question des salaires, l'indécence de la proposition des organisations patronales justifie la poursuite de la mobilisation.

Une intersyndicale se réunira ce jour à 16 h. dans les locaux de la Fédération des Transports CGT à Montreuil.

C'est une première victoire depuis bien longtemps acquise dans l'unité en créant les conditions du rapport de forces.

Contact presse : Jérôme Vérité 06 76 05 96 71

Montreuil, le 3 décembre 2013.